



Refus indemnisation

Par Valentin76

Bonjour j'ai eu un sinistre le 16 septembre 2024 ,
Je suis passé par mon propre garage , au debut tous allée bien le véhicule a était pris en charge et assurance avais donné sont feu vert pour réparé ensuite véhicule réparé facture de 9500 euro j'avance les frais et j'attends le retour expert pour l'indemnisation hors sa coince j'en suis a plus de 3mois d'attente. J'envoie mail et coup de téléphone sans explication

Maintenant j'ai reçu un document de l'assurance

<Nous revenons vers vous concernant votre sinistre référencé en marge. 'expert nous informe que lors de ses opérations d'expertise, il n'a pas pu procéder lommages. En conséquence, il n'est pas
n mesure de produire un rapport d'expertise détaillé et chiffré>

Donc quand j'appelle personne sais me repondre mais en gros c'est comme si il y avais pas eu de degats et sans se rapport pas d'indemnisation
Merci

Par chaber

Bonjour

Quelles sont les garanties de votre contrat?

Quelle est votre responsabilité

Avez-vous copie du rapport d'expert?

Par Valentin76

Bonjour garenti tous risque

De base cetait non responsable

Et j'ai le premier rapport expertise de base ensuite aucun de fin de chantier

Merci

Par chaber

y a-t-il eu constat de police?

Si oui alcootest positif pour vous?

Par Valentin76

Non aucun probleme d'alcool

C'est moi meme qui a depanné la voiture

Après je n'ai pas payé le garage juste il ont un chèque de caution de la valeur pour le moment il ont gentil il patiente mais jusqu'à quand je ne sais pas , ses juste un constat materiel je doit appelé lundi au service prevention et investigation de axa car le dossier est ches eux

Merci

Par chaber

si il y a une défaut quelconque (alcool , drogue, contrôle technique absent ou autre) l'assurance a vite fait de se sauver. Droque et alcool, mais pas le contrôle technique, font partie des exclusions d'assurances Dommages (conditions générales) si un assuré est responsable.

les assureurs, garagiste sont les pires.... (les pires quoi? mettez ce que vous voulez)

Vu le nombre de dossiers traités journallement par les assureurs il arrive rarement un Bug, mais il se résout facilement je doit appelé lundi au service prévention et investigation de axa car le dossier est chez eux
Revenez dès votre appel nous en donner la conclusion

Par Valentin76

Bonjour voila leurs retour
En gros l'expert dit que la declaration n'est pas reponsable des degats et qu'en gros l'assurance refus de rembourser meme etant en tous risque ..
Car en gros ce qui c'est passé ses que le vehicule a coupé la route a mon véhicule et le vehicule est partie dans les champs et a tapé un poteaux et dans le constat c'est ecrit que sa a touché avec un véhicule (ma femme avais mis dans la description vehicule percuté et partie dans les champ)
Sauf que il se sont esquivé mais ma femme avais pensé avoir touché le véhicule donc il ont fait un constat
Donc pour le moment il savent pas me répondre
Merci

Par chaber

Car en gros ce qui c'est passé ses que le vehicule a coupé la route a mon véhicule et le vehicule est partie dans les champs et a tapé un poteaux et dans le constat c'est ecrit que sa a touché avec un véhicule (ma femme avais mis dans la description vehicule percuté et partie dans les champ)
Sauf que il se sont esquivé mais ma femme avais pensé avoir touché le véhicule donc il ont fait un constat
S'il n'y a pas eu de choc entre les deux véhicules le constat n'a pas de valeur dans sa rédaction.

Si le véhicule votre épouse s'est retrouvé dans un champ en heurtant un poteau et que cela n'a pas été précisé votre assureur considère qu'il y a eu fausse déclaration

Par Valentin76

Bonjour ba le problème c'est que l'assurance a donné sont accord pour réparé , l expert avais demandé des explications sur les dégâts ect , ma femme avais bien dit que sa avais touché mais surment très leger car les 2 voiture ses sont esquivé , est comme le responsable etait daccord il ont fait un constat qu'il ont surment mal remplis des 2 partie
Mais il y a comme meme eu un accord donc il ne savent pas me repondre
Est donc le garage veux encaissé mon chèque

Par chaber

Le constat signé par votre femme et par l'adversaire fait-il mention que le véhicule a terminé sa course dans un champ contre un poteau?

Le garage peut encaisser votre chèque car i n'esr pas concerné dans le litige avec l'assureur

Par Valentin76

C'est ecrit ça exactement (Véhicule percuté puis partie sur le champ sur le coté)
Et sur le vehicule en tors c'est ecrit route coupé au vehicule a

Par chaber

S'il n'y a pas eu de choc entre deux véhicules votre assureur va arguer la fausse déclaration

Votre seul recours est le médiateur, service client de votre compagnie d'assurances à saisir en LRAR avec tous les documents en votre possession. Il a 1 mois pour vous répondre

Par Valentin76

Après on peu pas modifié un constat avec les 2 partie pour rectifier l'erreur de compréhension ?

Car l'expert au début il n'avait pas l'accord de l'assurance pour réparer ma femme avait bien dit qu'elle n'était pas sûre que sa femme avait touché et que c'était surmonté le petit poteau qui avait fait les dégâts lors de l'évitement du véhicule et après ça il n'en avait pas eu l'accord pour réparer

Et maintenant personne ne me répond ni l'assureur ni le courtier et ni l'expert

Juste cette phrase du document de mon assurance

(Lors de nos opérations d'expertise, nous n'avons pu procéder à l'imputation des dommages. En conséquence, nous ne sommes pas

en mesure de produire un rapport d'expertise détaillé et chiffré.

SELLIER FLORIAN

Expert en Automobile)

Et sur le tout 1er rapport expertise

(SINISTRE CONSTATE : choc avec un corps fixe

DOMMAGE IMPUTABLE: choc avec un corps fixe Choc à 90° avant à 0°)

Par chaber

Saisissez le médiateur en n'oubliant pas de joindre copie de cette expertise

Par Valentin76

Monsieur,

Nous avons été chargés d'expertiser le véhicule référencé ci-dessus, objet de votre déclaration de sinistre survenu le 16/09/2024 sans tiers identifié.

Ces contradictions sont les suivantes :

- Typologie et nature du sinistre non cohérentes avec la déclaration

Nous sommes donc amenés à déposer des conclusions faisant état de cette incohérence.

Nous avons informé le dépositaire du véhicule de cette situation, l'invitant à surseoir à la réparation.

C'est à vous qu'il appartiendra de lui confirmer ou d'infirmer ces recommandations.

Nous suspendons toute autorisation de règlement direct au réparateur et attirons votre attention sur le fait qu'une éventuelle remise en état précipitée de votre véhicule pourrait constituer un obstacle majeur à la bonne fin de ce dossier.

Nous restons toutefois à votre disposition pour effectuer, en votre présence, une expertise contradictoire à laquelle vous pouvez vous faire assister, à vos frais, par l'expert automobile de votre choix.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

SELLIER FLORIAN

Expert en Auto

Voilà la réponse de l'expert